

## Geisser sous la menace



Suite, et non fin, de l'affaire Geisser (voir *Politis* n°1058). Lundi 29 mai, la commission de discipline du CNRS n'a transmis aucune proposition de sanction à la direction générale, qui accuse le chercheur Vincent Geisser de manquement grave à l'obligation de réserve. Ce spécialiste de l'islam et du monde arabe s'était vu aussi reprocher d'avoir utilisé « *des termes diffamatoires d'une grande violence* » à l'encontre du fonctionnaire « Sécurité-Défense » du CNRS qui le suspecte de « *constituer un lobby musulman* ». Une affaire extravagante où

l'on découvre que les chercheurs sont sous la surveillance étroite d'un général qui s'arroge le droit de juger leurs travaux. Et le verdict de la commission semble tout aussi fou puisqu'il revient à laisser la direction générale trancher, être à la fois juge et partie.